

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le Jeudi 18 décembre 2014 à 20H30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 1) Séance du 24/11/2014 – Approbation du PV**
- 2) Indemnités de Conseil au Trésorier Municipal**
- 3) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2015**
- 4) Revalorisation tarifs cantine**
- 5) « Location benne » : revalorisation des tarifs**

Questions diverses

Fait à Beaumont sur Lèze, le 12 décembre 2014
Le Maire

Date de convocation : 12 décembre 2014

Date d'affichage : 12 décembre 2014

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM. BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, ESPITALIER, BOUYSSON
Mmes HETREUX, MIALONIER, BOSSIS, PAREDE, LUNAL, GRAINE

Absents : Mme LACOMBE a donné procuration à M. BOUYSSON
Mme DRU a donné procuration à Mme PAREDE
M CALMES a donné procuration à M. ESPITALIER
M. TURCK a donné procuration à M. BASTIEN
M. GUILLEM a donné procuration à Mme BOSSIS
M. RENAC a donné procuration à M. BLANCHOT
M. ARCAS, Mmes DINCE,

Secrétaire de séance : Mme LUNAL

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

* * *

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 14-11/1 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer l'indemnité de Conseil que les communes peuvent accorder au comptable public selon les modalités d'octroi définies par l'arrêté inter Ministériel du 16 décembre 1983. **Pour l'année 2014, cette indemnité qui s'élève à 452.06€ doit être répartie entre l'ancienne trésorière, Mme CAZENAVE, pour une gestion de 30 jours et Mme COHEN, l'actuelle trésorière, pour une gestion 330 jours.** Par conséquent la répartition sera la suivante :

➤ **CAZENAVE**

34.36= Indemnité nette 2.94 = URSSAF : CSG/RDS 0.37 = UNEDIC : cotisation 1% solidarité

➤ **COHEN :**

377.69 = Indemnité nette 32.56 = URSSAF : CSG/RDS 4.14 = UNEDIC : cotisation 1% solidarité
--

Monsieur le Maire propose également que l'indemnité de conseil sera acquise par Mme COHEN pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire ou changement du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accorde à Madame CAZENAVE une indemnité de 37.67 € brut et à Mme COHEN une indemnité de 414.39 € brut pour l'année 2014**
- **autorise le versement d'une indemnité de Conseil jusqu'à la fin du mandat.**

Délibération n° 14-11/2 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

A savoir :

- **Chapitre 20 : 77 900 €**
- **Chapitre 21 : 405 300 €**
- **Chapitre 23 : 28 300 €**

Monsieur le 1er adjoint demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du 1/4 des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015

Délibération n° 14-11/3 : REVALORISATION DES TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire, rappelle qu'un paiement par quotient familial (dont les tranches sont définies en fonction du revenu imposable du foyer et des prestations CAF perçues) a été mis en place en 2008. Il souligne que le système du QF doit être maintenu dans les mêmes conditions car il joue un véritable rôle social.

Cependant Monsieur le Maire soulève que depuis 2008 les tarifs n'ont jamais été révisés. Or la collectivité est confrontée à différentes augmentations qui mettent à mal le budget alloué à cet effet :

- augmentation des denrées, du nombre de jours ouvrés de cantine (dus à la réforme des rythmes scolaires).

Pour ne pas creuser davantage l'écart existant entre les dépenses induites par la cantine scolaire et les recettes perçues par la facturation des repas, Monsieur le Maire préconise une légère augmentation uniforme pour toutes les tranches du QF afin de ne pénaliser aucune catégorie en particulier.

Ainsi, avec une augmentation de 10 centimes par repas la nouvelle tarification serait la suivante :

RFR	≤ 6 000 €	≤ 7 200 €	≤ 8 600 €	≤ 10 000 €	≥ 10 000 €
QF	QF0	QF1	QF2	QF3	QF4
Prix du repas	0.90 €	1.60 €	2.10 €	2.50 €	2.90 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouvelles dispositions qui seront mises en place au 01 janvier 2015.

Délibération n° 14-11/4 : LOCATION BENNE - REVALORISATION DES TARIFS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une benne municipale est mise à la disposition des administrés, à leur domicile, en semaine ou pour le week-end, pour l'évacuation de leurs déchets verts et ce pour un montant de 15€ par benne.

Considérant que ce service génère des frais importants (essence, heures de travail consacrées par l'agent...), il conviendrait de revaloriser la participation financière et de la porter par conséquent à 20 euros par benne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à compter du **1^{er} janvier 2015**, de revaloriser la participation financière pour la mise à disposition, au domicile des administrés, d'une benne municipale pour l'évacuation des déchets verts à hauteur de 20€ par benne.

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20H45

Délibération n°	Objet :
14-11/1	Indemnité de conseil au Trésorier Municipal
14-11/2	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
14-11/3	Revalorisation des tarifs cantine
14-11/4	Location benne : revalorisation des tarifs cantine

BAYONI Pascal :

BLANCHOT Dominique :

BASTIEN Jean-Loup :

ESPITALIER Guy :

BOUYSSON Julien :

HETREUX Véronique :

DRU Christelle :

MIALONIER Anne :

BOSSIS Catherine :

PAREDE Dominique :

LUNAL Corinne :

DRU Christelle a donné procuration à PAREDE Dominique :

LACOMBE Sandra a donné procuration à BOUYSSON Julien :

CALMES Nicolas a donné procuration à ESPITALIER Guy :

TURCK Arnaud a donné procuration à BASTIEN Jean-Loup :

GUILLEM Pierre a donné procuration à BOSSIS Catherine :

RENAC Jean-François a donné procuration à BLANCHOT Dominique :